

Combattre les stéréotypes de genre et le sexisme dans les médias



Stratégie du Conseil de l'Europe
pour l'égalité entre les femmes et les hommes

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

” Toutes les nations ont leurs propres traditions et les stéréotypes de genre en font partie. Cependant, il convient de rappeler que ce sont les peuples qui les créent et que ce sont eux qui peuvent les réformer.

Tarja Halonen, ancienne Présidente de la République de Finlande

Égalité entre les femmes et les hommes

— L'égalité entre les femmes et les hommes implique une visibilité, une autonomisation, une responsabilité et une participation égales des femmes et des hommes dans tous les domaines de la vie publique et privée. La réalisation de cette égalité est essentielle pour assurer la protection des droits de l'homme, le fonctionnement de la démocratie, le respect de l'État de droit ainsi que la croissance et la compétitivité économiques.

Les stéréotypes de genre

— Les stéréotypes de genre sont des clichés ou des idées préconçues en fonction desquels les individus sont divisés en catégories sexuelles particulières, définies généralement comme « femmes » et « hommes », et à ces individus sont arbitrairement assignés des caractéristiques et des rôles déterminés et limités par leur sexe. Les stéréotypes sont à la fois descriptifs dans la mesure où les membres d'un groupe donné sont perçus comme dotés des mêmes attributs, indépendamment des différences individuelles, et normatifs en ce qu'ils fixent les critères à l'aune desquels la société juge acceptable ou non un comportement. Le recours aux stéréotypes devient problématique lorsqu'il sert de moyen d'avilir les femmes et d'opérer des discriminations à leur égard. L'éradication des stéréotypes de genre à connotation négative est capitale pour réaliser l'égalité entre les femmes et les hommes, et les médias jouent un rôle central dans la promotion de cette évolution.



L'image de la femme et le rôle que les femmes jouent dans les médias

■ L'image de la femme et le rôle que les femmes jouent dans les médias sont fortement influencés par les normes sociales et culturelles existantes, dont les stéréotypes de genre. À une époque où les moyens audiovisuels de communication prédominent, les images stéréotypées des femmes et des hommes diffusées par les médias peuvent anéantir les progrès réalisés en matière d'égalité des sexes.

■ **En même temps, les médias sont une source de pouvoir et d'influence en matière de promotion des valeurs sociales et de formation des opinions – aussi pourquoi ne pas y recourir pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes ?** Les médias ont une incidence notable sur la façon dont les normes sociales et culturelles concernant la femme et le genre sont perçues et évoluent. Une présentation non sexiste des femmes et des hommes peut se révéler être un facteur clé non seulement pour promouvoir et renforcer la sensibilisation de la société à l'égalité entre les femmes et les hommes, mais aussi pour prévenir et éradiquer la discrimination fondée sur le sexe.

Recourir aux normes du Conseil de l'Europe pour éliminer les stéréotypes de genre et le sexisme dans les médias

■ Cela implique :

- ▶ de promouvoir une image positive et non stéréotypée des femmes et des hommes dans les médias ;
- ▶ d'encourager les médias à mener des politiques de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, et à combattre les stéréotypes de genre ;
- ▶ de concilier la liberté des médias et la promotion de l'égalité entre les sexes ;

- ▶ de promouvoir la nomination de femmes à des postes à responsabilités dans les médias comme instrument d'évolution positive ;
- ▶ de renforcer les mécanismes d'autorégulation et les codes de conduite pour condamner et combattre les clichés, le langage et les pratiques sexistes ;
- ▶ de s'attaquer en amont aux conséquences des stéréotypes de genre en développant l'éducation et la sensibilisation dans la société à travers une couverture médiatique de questions telles que la violence fondée sur le genre dont sont victimes des femmes.

■ En tant qu'organisation instituée pour protéger et promouvoir la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme, le Conseil de l'Europe travaille sur l'égalité des genres et les médias depuis de nombreuses années. Les États membres peuvent utiliser les normes ci-après comme références en vue d'éliminer les stéréotypes de genre et le sexisme dans les médias.

■ **La Recommandation CM/Rec(2013)1 du Comité des Ministres sur l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias** fournit des lignes directrices concrètes et suggère des mesures pour garantir l'égalité des sexes et combattre les stéréotypes de genre. La recommandation s'adresse aux États membres et aux organismes de médias et contient 16 mesures de mise en œuvre dans les 6 catégories suivantes : 1. Examen et évaluation des lois et politiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ; 2. Adoption et application d'indicateurs nationaux de l'égalité entre les femmes et les hommes dans les médias ; 3. Fourniture d'informations et promotion de bonnes pratiques ; 4. Mécanismes de responsabilité ; 5. Recherche et publication ; et 6. Éducation aux médias et citoyenneté active. Pour soutenir les États membres dans leurs efforts pour mettre en œuvre les 16 mesures contenues dans la recommandation, le Conseil de l'Europe a élaboré un manuel comportant des suggestions concrètes et des exemples de bonnes pratiques.

■ **La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)** est le traité juridiquement contraignant le plus complet s'agissant de s'attaquer aux causes profondes de la violence à l'égard des femmes et de promouvoir une plus grande égalité entre les femmes et les hommes. La convention vise à faire évoluer les attitudes et à éliminer les stéréotypes de genre au niveau non seulement des individus mais aussi des institutions. Considérant que l'image de soi des jeunes filles est façonnée par, entre autres, les images que les médias leur renvoient et l'incidence potentielle des stéréotypes de genre

sur la violence à l'égard des femmes, la convention attribue au secteur privé, notamment aux médias et aux opérateurs des technologies de l'information et de la communication, la responsabilité d'œuvrer au renforcement du respect de la dignité des femmes et de participer à la prévention de la violence à l'égard des femmes (article 17). La Convention d'Istanbul exige des États qu'ils encouragent les médias à mener des politiques de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, et de lutte contre les stéréotypes de genre.

Bonnes pratiques

■ Le Conseil de l'Europe a procédé à une compilation sur «l'égalité entre les femmes et les hommes et les médias au niveau national», en donnant des exemples d'activités menées par les États membres du Conseil de l'Europe pour combattre les stéréotypes de genre et le sexisme dans les médias. Parmi ces bonnes pratiques figurent :

- ▶ des campagnes médiatiques nationales et ciblées ;
- ▶ une législation spécifique ;
- ▶ des prix pour une présentation non stéréotypée des femmes ;
- ▶ des bases de données électroniques avec des experts femmes ;
- ▶ des stages de formation destinés à mieux sensibiliser les professionnels des médias à la nature sexuée de l'information et des médias.



www.coe.int/equality
gender.equality@coe.int

Premis 020516 – Photos: shutterstock

FRA

www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'homme du continent. Il compte 47 États membres, dont 28 sont également membres de l'Union européenne. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ont signé la Convention européenne des droits de l'homme, un traité visant à protéger les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. La Cour européenne des droits de l'homme contrôle la mise en œuvre de la Convention dans les États membres.

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE